

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

**ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE**



---

## **DÉLIBÉRATION N°2023-053 - CREATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS**

---

Le 24 mai 2023, à dix-huit heures quarante-deux minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le mercredi 17 mai 2023

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	20
Excusés	13

**Présents :**

Mme Danielle CORNET – M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie FUSELLIER – M. Philippe ROUAUD - Mme Hélène MAVÉRAUD  
M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON – M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLOT  
M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - M. Sébastien SOURGET - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Souad TERRASSIN  
Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL - Mme Nadège BLANCHARD - M. Jonathan HERVÉ

**Excusés :**

Mme Sylvie MORAND (pouvoir à M. Muriel MAHÉ)  
Mme Françoise CRAND (pouvoir à M. Jean-François GAUTIER)  
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLOT)  
Mme Magali ANDRZEJEWSKI (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)  
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à M. Hélène MAVÉRAUD)  
M. Régis GANDON (pouvoir à M. Sébastien SOURGET)  
M. Sébastien COIRRE (pouvoir à Mme Danielle CORNET)  
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)  
Mme Christel NORMAND (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)  
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)  
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Jonathan HERVÉ)  
M. André THIBAUDEAU (pouvoir à M. Eliane RENAUT)  
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Sabrina DUVAL)

**Secrétaire de séance :**

M. Jonathan HERVÉ

**Rapporteur :**

Mme Danielle CORNET, Maire

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

- **Pôle Vie scolaire, enfance :**

Depuis plusieurs années, le Pôle Vie scolaire, enfance recrute des stagiaires BAFA dans le cadre de leur formation pratique obligatoire. Les stagiaires BAFA bénéficient d'un contrat à durée déterminée sur la période de stage sur le grade C1 d'adjoint d'animation territorial au 1<sup>er</sup> échelon.

Pour permettre l'accueil de stagiaires BAFA durant les vacances scolaires de juillet et août, il est proposé de valider le recrutement de :

- 4 postes au grade d'adjoint d'animation territorial à temps complet du 7 juillet au 29 août 2023.

- **Service Accueil, état-civil, élections : personnel saisonnier été 2023**

Afin de permettre le maintien de l'activité du service Accueil, état-civil et élections durant les congés annuels de ses agents, il est proposé de recruter le contractuel suivant :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet 32/35<sup>ème</sup> du 17 juillet 2023 au 18 août 2023.

- **Service Voirie**

Un poste d'agent technique contractuel a été créé par délibération du 14 décembre 2022 afin de prendre en compte le besoin en renfort de personnel au sein du service voirie. Ce besoin de renfort est toujours nécessaire, aussi il est proposé de renouveler ce poste d'adjoint technique, à temps complet, du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2024.

La rémunération de cet agent est fixée au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique territorial.

- **Service Ressources Humaines**

Par ailleurs, suite au départ à la retraite d'un agent chargé de missions en ressources humaines au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et dans l'attente d'un recrutement statutaire, il a été décidé par délibération en date du 14 décembre 2022, de recruter un adjoint administratif contractuel à temps complet. Compte tenu de l'activité de ce service, il semble nécessaire de renouveler le contrat de cet agent, à temps complet, du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2024.

La rémunération de cet agent est fixée au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif territorial.

## **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De créer les postes suivants :
  - 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet à 32/35<sup>ème</sup>, du 17 juillet au 18 août 2023.
  - 1 poste d'adjoint administratif à temps complet du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2024.
  - 1 poste d'adjoint technique à temps complet du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2024.
  - 4 postes au grade d'adjoint d'animation territorial à temps non complet du 07 juillet au 29 août 2023.
  
- > D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait conforme au registre,  
A Pont-Château, le 31 mai 2023

Le secrétaire de séance,  
Jonathan HERVÉ

Le Maire,  
Danielle CORNET



Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET  
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :  
- De la transmission au contrôle de légalité le : ..... 31/05/2023 .....  
- De la publication ou notification le : ..... 31/05/2023 .....

*Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.*